

Georges Hippolyte CHAVERNAC est né le 1<sup>er</sup> janvier 1873 à Aix-en-Provence.

En 1894, il incorpore comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe au 55<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

De retour à la vie civile trois ans plus tard, il intègre la réserve et poursuit ses études de droit jusqu'au doctorat. « instruit, intelligent, très sérieux, très discipliné, très consciencieux » sont les qualificatifs qui désignent le sergent de réserve CHAVERNAC dont il est mentionné qu'il est « capable de faire un officier parfait ». A la fin de ses études, il se marie et exerce en qualité d'avocat à la Cour d'Appel d'Aix.

La guerre va le rattraper. Touché par la mobilisation générale du 1<sup>er</sup> août 1914, cet avocat reconnu, chevalier des palmes académiques, émet le vœux de servir la France en gendarmerie. Sa situation d'avocat et sa connaissance approfondie de toutes les questions de droit le mettent particulièrement en évidence pour la position d'officier de gendarmerie à laquelle il aspire.

Le 3 septembre 1915, il entre en gendarmerie en qualité d'aspirant à la garde républicaine, est nommé sous-lieutenant à titre temporaire le 6 octobre 1915 et se voit confié le commandement de la section de gendarmerie d'Hyères. C'est un officier actif, zélé et intelligent qui prend à cœur son devoir d'officier et commande sa section avec la même compétence et la même autorité qu'un officier de l'armée d'active.

Le 19 août 1917, au cours d'une intervention sur un cambriolage, le sous-lieutenant Chavernac est grièvement blessé par balle par un des malfaiteurs qu'il cherche à interpeller. La blessure est telle que l'opération n'est pas possible. Il décède des suites de ses blessures à l'hôpital, entouré des siens, le 22 août 1917. Son meurtrier et ses complices sont arrêtés.

Il est décoré de la légion d'honneur, au grade de chevalier, à titre posthume.